

Compte rendu du comité

27 novembre 2018 à 19h00 –

Hôtel communautaire à Pange

Ordre du jour :

1. Approbation de l'Ordre du jour,
2. Procès-verbal du 30 août 2018,
3. Marché de Maîtrise d'œuvre Anzeling,
4. Marché de travaux pour la commune de Les Étangs,
5. Marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'ouvrage de Filstroff,
6. Marché d'études de renaturation du Ruisseau de Viviers,
7. Marché d'études « Ouvrages de la Ligne Maginot »,
8. Ouverture d'un poste de chargé(e) d'étude du bassin versant des Nied
9. Financement des postes d'animation,
10. Modification des taux du contrat d'assurance statutaire,

Délégués présents : Mesdames Charlotte LOUIS, Delphine BERGER, Myriam RESLINGER, Elisabeth DECAUDIN,

Messieurs Jean MARINI, Patrick CASSAN, Bernard JACQUOT, Philippe SCHUTZ, Patrick PIERRE, Jean-Marc CHONE, Robert BINTZ, Maurice LEONARD, Jean-Paul LARISCH

Suppléant non votant : Sylviane ETERNACK, Martine MACQUIN

Titulaires excusés : Jérôme DEVELLE, Lucien DA ROS, Roland GLODEN

Titulaires non excusés : Salvatore COSCARELLA, Gérard MOLIE

1 **Approbation de l'Ordre du jour**

Délibération n° 2018-11-27-01

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation de l'Ordre du jour,
2. Procès-verbal du 30 août 2018,
3. Marché de Maîtrise d'œuvre Anzeling,
4. Marché de travaux pour la commune de Les Étangs,
5. Marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'ouvrage de Filstroff,
6. Marché d'études de renaturation du Ruisseau de Viviers,
7. Marché d'études « Ouvrages de la Ligne Maginot »,
8. Ouverture d'un poste de chargé(e) d'étude du bassin versant des Nied
9. Financement des postes d'animation,
10. Modification des taux du contrat d'assurance statutaire,

Le Comité vote à l'unanimité l'ordre du jour.

2 **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 août 2018**
Délibération n° 2018-11-27-02

Sur proposition du Président, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 août 2018 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Le Comité vote à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 30 août 2018.

3 **Marché de Maitrise d'œuvre de l'Anzeling**
Délibération n° 2018-11-27-03

Le Président explique aux membres du Comité que l'ancien Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie avait initié un programme de renaturation sur le bassin versant de l'Anzeling, un des plus importants sous-bassins de la Nied Réunie.

Une étude, au stade de l'Avant-Projet sommaire, a été réalisée en 2016-2017 par le bureau d'étude Fluvial'Is.

La plupart des propositions d'actions ont été retenues pour constituer la base du programme de travaux, qui doit désormais faire l'objet d'un nouveau marché pour le rendu PRO, la rédaction des dossiers réglementaires ainsi que la Maîtrise d'Œuvre.

Le Président explique également que ce projet peut prétendre à des aides financières de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse à hauteur de 80 %.

A l'unanimité, le Comité :

VALIDE le projet de Marché d'Etude et de Maîtrise d'Œuvre Anzeling,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation de cabinets d'études et à signer l'ensemble de pièces afférentes,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la demande d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse et à signer l'ensemble de pièces afférentes.

Echanges :

M. PIERRE s'interroge sur le coût élevé du marché de maîtrise d'œuvre.

Les montants liés à des études complémentaires (topographie, analyse de sédiments, étude d'incidence environnementale) nécessaire à l'instruction des dossiers loi sur l'Eau sont d'ores et déjà intégrées au coût. Ces études complémentaires accompagnent le renforcement de la législation concernant l'instruction des dossiers réglementaires.

M. SCHUTZ demande si le territoire de la CC Arc Mosellan, absent de l'Avant-Projet Sommaire, est intégré au cout de cette mission.

Le cout de réalisation PRO tient compte d'un complément d'étude sur le territoire de la CC Arc Mosellan. Quant au coût supplémentaire de la phase travaux, par rapport à l'estimation de l'APS, seul l'effacement d'un ouvrage en tête de bassin versant de l'Anzeling, serait une charge financière supplémentaire significative.

4 **Marché de travaux pour la commune de Les Etangs**

Délibération n° 2018-11-27-04

La commune de Les Étangs a demandé un accompagnement du Syndicat dans la recherche de solutions pour limiter le risque inondation dans une partie de la commune.

Le syndicat a proposé une intervention sur la parcelle numéro 85, section 2 afin de réaliser un projet mixte permettant une reconstruction de zone humide qui devrait jouer un rôle de stockage en lit majeur. La localisation de cette parcelle permettra aussi de la valoriser en tant qu'élément paysager dans le cœur de village.

Le syndicat souhaite également initier un marché de travaux en vue de recruter un prestataire, la Maîtrise d'Œuvre étant assurée en interne. Ces travaux sont estimés à 120 000€, avec un taux de subvention attendu de 80 %.

Une convention sera signée entre le syndicat et la commune pour définir la part restante à chacun.

Le Président propose :

-l'achat de la parcelle 85 section 2 en zone non constructible sur la commune de les Etangs, d'une surface de 35.02 ares appartenant à Mme Nicole THOMAS, au prix négocié de 75 €/are.

-la réalisation d'un marché de travaux et de toutes les pièces afférentes à ce marché.

A l'unanimité, le Comité :

VALIDE l'acquisition de la parcelle au prix de 75 €/are et la signature de toutes les pièces afférentes à cette acquisition,

VALIDE le projet de marché de travaux,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

Echanges :

M. MARINI précise que la convention financière passée avec la municipalité proposera une prise en charge du montant résiduel à hauteur de 50% pour chaque collectivité.

M. MARINI rajoute à ce point, la nécessité d'établir une convention de gestion future du site avec la municipalité de Les Etangs, afin de garantir la pérennité du site et son bon entretien.

M. LARISCH s'interroge sur la nature des remblais qui pourrait générer un éventuel surcoût.

M. SCHUTZ propose de se rapprocher des services d'assainissement qui ont réalisé des travaux sur ce secteur, et qui peuvent avoir des renseignements sur la nature des remblais.

M. CHONE souhaiterait que des garanties soient prises sur la nature des remblais, afin d'éviter les surcoûts en phase chantier.

M. SCHUTZ s'interroge sur l'aggravation de l'inondabilité de la prairie exploitée en aval immédiat.

La prairie est située en lit majeur de la Nied Française, concernée par des crues lentes. Le projet sur le ruisseau du Rouau prévoit l'amélioration des écoulements en crues. Celles-ci sont brèves et à ressuyage rapide.

5 Marché de Maitrise d'œuvre pour l'ouvrage de Filstroff

Délibération n° 2018-11-27-05

Le Président explique aux membres du Comité que le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied est partenaire de la Communauté de Communes Bouzonville 3 Frontières (CCB3F) pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Trame Verte-Trame Bleue sur le territoire intercommunal. Cet AMI doit ainsi mettre en œuvre des actions visant à connaître, améliorer et préserver les trames verte et bleue. Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied a proposé pour ce projet la suppression de l'ouvrage de Filstroff sur la Nied Réunie.

Cet ouvrage, ainsi que 7 autres, a fait l'objet d'une étude préalable en 2010. Aucune suite n'y a été donnée pour le moment. Cette étude met en évidence l'impact négatif du barrage sur la continuité écologique (trame bleue) et la faisabilité technique de sa suppression, comprenant des mesures d'accompagnement en amont.

Ce projet réunira d'autres acteurs, tel que l'association de pêche et le kayak club et comprendra une valorisation touristique, à travers des aménagements ponctuels (accès au cours d'eau, panneaux...) qui pourraient être portés par la CCB3F en partenariat avec le Syndicat.

La candidature de la CCB3F ayant été retenue par les initiateurs de l'AMI (à savoir l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse, la DREAL et la Région Grand Est) le syndicat souhaite initier le marché du programme de mesures concernant l'ouvrage de Filstroff et les mesures d'accompagnement annexes.

Le Président explique également que ce projet peut prétendre à des aides financières à hauteur de 80 %.

A l'unanimité, le Comité :

VALIDE le projet de Maîtrise d'Œuvre pour l'ouvrage de Filstroff,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la CCB3F pour l'AMI,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation de cabinets d'études et à signer l'ensemble de pièces afférentes,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la demande d'aide financière auprès des partenaires (l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse, la DREAL et la Région Grand Est) de cet AMI, et à signer l'ensemble de pièces afférentes.

6 Marché d'études de renaturation du Ruisseau de Viviers

Délibération n° 2018-11-27-06

Le Président explique aux membres du Comité qu'en raison des intempéries de l'hiver 2018, une partie du cours d'eau busée de la commune de Viviers s'est effondrée le long d'une route communale, engendrant un risque pour la sécurité publique.

La solution conciliant l'ensemble des thématiques est de réouvrir, puis de déplacer le cours d'eau pour le faire passer dans les douves de l'ancien site du Château.

Ce terrain appartenant à un propriétaire privé, le Syndicat a obtenu son accord pour la réalisation du projet.

Désormais, il s'agit de prendre l'attache d'un cabinet d'étude afin de définir un programme de renaturation sur l'ensemble du linéaire du ruisseau et de définir les caractéristiques spécifiques liées à sa découverte.

Le Président explique également que ce projet peut prétendre à des aides financières de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse à hauteur de 80 %.

A l'unanimité, le Comité :

VALIDE le projet d'étude de renaturation du Ruisseau de Viviers,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation de cabinets d'études et à signer l'ensemble de pièces afférentes,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la demande d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse et à signer l'ensemble de pièces afférentes,

Echanges :

M. SCHUTZ s'interroge sur le linéaire ayant fait l'objet d'un déclassement lors de la cartographie des cours d'eau, et notamment sur la valeur juridique de ce classement.

La cartographie des cours d'eau n'a pas de valeur juridique. Elle permet uniquement une information non exhaustive et simplifiée du statut des écoulements.

7 Marché d'études « Ouvrages de la Ligne Maginot »

Délibération n° 2018-11-27-07

Le Président explique aux membres du Comité que la *Nied Allemande* et son affluent le *Langenbach* sont impactés par 24 ouvrages transversaux, de type seuils, réalisés dans le cadre de la création de la ligne Maginot Aquatique.

Ces ouvrages peuvent présenter une rupture des continuités écologiques et du transport sédimentaire. Ils présentent donc un obstacle majeur dans les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Toutefois ces ouvrages, situés en tête de bassin versant de la *Nied Allemande*, pourraient jouer un rôle dans l'écrêtement des crues à l'échelle du bassin hydrographique des *Nied*. A contrario, les ouvrages situés sur le ruisseau du *Langenbach* pourraient impacter la fréquence des inondations sur la traversée de la commune de Biding.

Le Syndicat des Eaux Vives des 3 *Nied* souhaite donc étudier les possibilités de restauration des continuités écologiques, tout en prenant en compte les impacts éventuels sur l'écrêtement des crues du bassin des *Nied*. Cette étude d'impact du fonctionnement hydraulique de la tête de bassin de la *Nied Allemande* permettra d'orienter les choix de restauration des continuités écologiques et de préservation des zones humides.

Le périmètre d'étude est la *Nied Allemande* sur 8 km, impactée par 16 ouvrages et le ruisseau du *Langenbach* sur 1.5 km, impacté par 8 ouvrages. Ce périmètre est entièrement inclus dans le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie.

Le marché sera organisé en deux phase :

- La tranche ferme comportera un état des lieux, un diagnostic hydromorphologique et hydraulique, ainsi que des propositions de mesures au niveau Avant-Projet. Le délai sera fixé à une année complète afin de pouvoir étudier l'ensemble des conditions hydrologiques.
- La tranche conditionnelle comportera le détail des propositions au niveau Projet (PRO), les démarches réglementaires (DIG et dossier loi sur l'eau), ainsi que la phase de maîtrise d'œuvre (Dossier de consultation des entreprises et suivi des travaux). Le délai sera fixé à six mois, hors délai d'attente des autorisations administratives.

Le coût de la tranche ferme est estimé à 40 000 €/TTC, la tranche conditionnelle, hors suivi de travaux, à 20 000 €/TTC.

Le Président explique également que le projet peut faire l'objet d'une aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse.

Le montant de l'aide escomptée, compte tenu des priorités du 11^{ème} programme, est de 80%.

A l'unanimité, le Comité :

VALIDE le projet de marché d'études « Ouvrages de la ligne Maginot Aquatique »,

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation de cabinets d'études et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

Echanges :

M. SCHUTZ s'interroge sur la prise en compte du changement climatique au sein des études hydrauliques.

Les événements extrêmes observés ces deux dernières années, ne peuvent en aucun cas trouver des éléments statistiques nécessaires à leurs modélisations. Malgré cela le secteur étudié répond plus aux phénomènes de crues lentes.

8 Ouverture d'un poste de chargé(e) d'étude du bassin versant des Nied

Délibération n° 2018-11-27-08

Le Président propose la création, à compter du 2 janvier 2019 d'un poste de chargé(e) d'étude Bassin versant des Nied.

Les missions principales du poste seront :

- La rédaction d'un protocole – document cadre GEMA,
- La rédaction d'un cahier des charges GEPI
- La réalisation du document cadre GEMA à l'échelle du grand bassin versant (y compris la fraction du bassin versant en Allemagne)
- Le suivi de l'étude GEPI

A l'unanimité, le Comité :

AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires à l'ouverture de ce poste ainsi qu'à son recrutement.

AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

9 Financement des postes d'animation

Délibération n° 2018-11-27-09

Les trois postes de techniciens de rivières font aujourd'hui l'objet d'une participation financière (2017-2018) de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 % sur l'ensemble des frais de fonctionnement.

Ces financements, contractualisés au moyen de conventions, se terminent au 31/12/18.

Le Président souhaite réitérer ces demandes de participation pour les postes d'animation pour les trois prochaines années (2019-2021) au même taux.

A l'unanimité, le Comité :

AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

10 Modification des taux du contrat d'assurance statutaire

Délibération n° 2018-11-27-10

Par délibération en date du 30 août dernier, le Comité a validé la souscription du Syndicat au Contrat d'Assurance Statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Moselle avec la société Gras Savoye.

Le Centre de Gestion a récemment informé le Syndicat que les taux de cotisations seraient revus à la hausse en 2019 et qu'il y a lieu de délibérer afin de les adopter.

Les taux souscrit par le Syndicat passeront :

- Pour les agents titulaires de 4,43 % à 4,78 %,
- Pour les agents non titulaires de 1,30 % à 1,43 %,

A l'unanimité, le Comité :

VALIDE à l'unanimité les nouveaux taux souscrits auprès de Gras Savoye pour le contrat d'Assurance Statutaire du Syndicat.

Autres questions :

M. SCHUTZ évoque le devenir des projets initiés par les anciennes structures.

M. MARINI explique que chacun des projets a été maintenu et sera honoré.

M. SCHUTZ demande si le Syndicat a prévu des moyens financiers pour les interventions d'urgence (embâcles,...).

M. MARINI explique que le Syndicat a budgétisé une somme de 50 000€ pour répondre à ces besoins.

Sans autre question des délégués, le Président lève la séance à 21h.